

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

**NOTIONS IMPORTANTES SUR LE SCAPULAIRE DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL, communiqué de l'archevêché. — CHRONIQUE DIOCESAINE :** ordination ; cause de canonisation de la révérende mère Bourgeois ; bénédiction de cloches à Notre-Dame ; élection d'un prieur à la Trappe Notre-Dame du Lac



### SOMMAIRE

des Deux-Montagnes ; société de colonisation, rapport. — L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE WASHINGTON. — UN ARTICLE DU JOURNAL DES DÉBATS — LES ARTICLES ORGANIQUES DU CONCORDAT (suite). — CONVERSIONS PAR LES ENFANTS. — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Paris d'imprimer : † FLOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
**M. EUSÈBE SENÉCAL & FILS**, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**  
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

## PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

---

LUNDI, 23	MAI	—Huntingdon.
MERCREDI, 25	“	—Sainte-Marguerite de l'Acadie.
VENDREDI, 27	“	—Collège de Montréal.

---

## FÊTES DE LA SEMAINE.

---

DIMANCHE, 22	MAI	—Dimanche dans l'Oct., sem., orns blancs. <i>On annonce la Pentecôte et le jeûne qui précède, et la collecte pour les écoles du Nord-Ouest.</i>
Lundi, 23	“	—De l'Octave, semid., ornements blancs.
Mardi, 24	“	—N.-D. de Bonsecours, d. m., orns blancs.
Mercredi, 25	“	—S. Grégoire VII, F. C., d., orns blancs.
Jeudi, 26	“	—Oct. de l'Ascension, d., orns blancs.
Vendredi, 27	“	—Ste Marie Madeleine, V., s., orns blancs.
Samedi, 28	“	—Jeûne Vig. de la Pentec., s., orns rouges.

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES.

---

**SAINTE-JOSEPH** (rue Richmond). — *Dimanche 22*, fête patronale de l'Union St-Vincent, martyr. Messe solennelle à 10 heures.

Après la messe, procession.

**SAINTE-ANICET.**—*Jeudi 26*, bénédiction de la première pierre de l'église.

---

## CONFIRMATION.

---

*Samedi 28*, à 3 heures, Mile-End ; à 4 heures, Sacré-Cœur, (Montréal).

*Lundi 23*, à 4 $\frac{1}{2}$  heures, toutes les clochers de la ville annonceront le départ de Sa Grandeur, pour la visite pastorale.

---

## VISITES PASTORALES.

---

*Dimanche 22*, à Saint-Vincent-de-Paul, (Montréal).

*Lundi 23*, à Ormstown. *Mardi 24*, Huntingdon. *Mercredi 25*, Saint-Anicet. *Jeudi 26*, Dundee. *Vendredi 27*, Saint-Régis.

---

*Dimanche 22.*—Fête du titulaire de l'église paroissiale de Sainte-Julie. Solennité de ceux de Saint-Urbain et Sainte-Théodosie.

## Notions importantes sur le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel.

1. L'étoffe de *laine* doit être exclusivement et nécessairement employée (décrets authentiques de la Sacré-Congrégation des Indulgences ; numéro 423 ; 18 août 1863).

2. La couleur doit être noire ou brune (ibid. numéro 278 ; 12 février 1840).

3. Toutefois des broderies d'une autre couleur ou même d'une autre matière, par exemple de soie ou d'argent, ne lui font pas perdre sa validité, pourvu que la couleur prescrite reste prédominante (ibid. numéro 423 ; 18 août 1863). C'est un usage louable d'y joindre une pieuse image.

4. La forme carrée ou rectangulaire est seule admise (ibid. numéro 423 ; 18 août 1863).

5. Plusieurs scapulaires peuvent être suspendus à un même cordon (ibid. numéro 408 ; 26 septembre 1864).

6. La bénédiction n'est requise que pour le premier scapulaire.

7. Si une personne a négligé, même pendant longtemps, de porter son scapulaire, il lui suffit de le reprendre, ou de s'en procurer un autre (ibid. numéro 379 ; 27 mai 1857).

8. Le scapulaire doit être porté jour et nuit, de manière que les deux morceaux d'étoffe tombent, l'un sur la poitrine, l'autre sur les épaules ; autrement l'on ne gagne point les indulgences (ibid. numéro 277 ; 12 février 1840).

9. Il est permis et même convenable, de le porter entre les habits de dessus et ceux de dessous (ibid. numéro 377 ; 12 mars 1855).

10. Rien n'est prescrit concernant la nature et la couleur des cordons.

(Communiqué de l'Archevêché.)

---

## CHRONIQUE DIOCESAINE

Ordination par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, à Notre-Dame, le 15 mai 1887 :

*Diaconat.*—M. Charles Jean Fontaine, de Saint-Hyacinthe.

Cause de béatification et canonisation de la révérende mère Marguerite Bourgeoys, fondatrice des sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

Par une lettre en date du 30 avril dernier, Monsieur l'avocat Minetti, qui représente à Rome cette cause auprès de la Sacré-Congrégation des Rites, informe que le procès "*E. fami*" a passé en congrégation et a reçu une réponse favorable. Le décret devait être signé, dans quelques jours par Sa Sainteté.

Dimanche dernier la Société de Colonisation a célébré avec une grande solennité la fête de son patron, saint Isidore laboureur, à Notre-Dame.

Monseigneur l'archevêque a officié paré à la grand'messe, ayant pour prêtre assistant M. le curé de Notre-Dame et pour diacres d'honneur MM. Guihot et Denis-SS.

Le sermon a été prêché par M. Bourgeault, curé de Laprairie qui avait pris pour texte ces paroles de l'évangile selon saint Jean : "*Qui manet in me et ego in eo fert fructum multum. Celui qui demeure en moi et moi en lui, porte beaucoup de fruits.*"

Le soir à trois heures Sa Grandeur a béni onze cloches destinées aux chapelles des nouvelles églises des cantons du Nord.

M. l'abbé Laroque, de l'archevêché, qui fit le sermon, parla d'abord du symbolisme des cloches puis fit voir l'importance de la colonisation au point de vue du progrès, de la moralité et de l'avenir de notre nationalité.

Après le sermon, Mgr Fabre assisté de MM. les abbés Chevrier et Leclerc, de Bon Secours, procéda à la bénédiction des onze cloches. Les cloches ont été fondues par M. Henry McShane, de Baltimore ; les trois grosses donnent le *sol dièze*, les huit autres le *la*.

La première grosse cloche porte le nom de *Lucien, France, Canada, Colonisation* et M. Bonaparte-Wyse en est le donateur.

La seconde porte celui de *Claire, France, Canada, Colonisation*, en souvenir de Madame Bonaparte-Wyse qui en a gracieusement fait don.

La troisième est baptisée du nom d'*Adolphe*.

Elle a été donnée par l'honorable M. Chapleau.

Les huit autres portent simplement le mot *Colonisation*.

Un grand nombre de parrains et de marraines avaient répondu à l'appel du curé Labelle, heureux, tout en lui donnant une marque de leur sympathie, de concourir à l'œuvre patriotique à laquelle il a consacré sa vie.

L'imposante cérémonie de la bénédiction des cloches avait attiré à Notre-Dame une grande foule.

---

#### ÉLECTION D'UN PRIEUR A LA TRAPPE DE NOTRE-DAME DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.

Le premier prieur titulaire du monastère de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes a été élu le 10 mai courant.

Jusqu'à présent, les religieux de ce monastère avaient pour di-

recteur, un père, nommé d'Office, par le révérend Abbé de Bellefontaine.

Cette année, les religieux établis en ce pays étant en assez grand nombre, ont procédé à l'élection de leur premier prieur titulaire, sous la présidence du très révérend Dom Jean Marie, abbé mitré de Bellefontaine, diocèse d'Angers, France, spécialement venu au Canada pour cette circonstance.

L'élection eut lieu suivant les rites suivis depuis plusieurs siècles, par l'Ordre de Cîteaux, en présence de deux témoins, M. l'abbé L. Guyon, V. F., curé de Saint-Eustache et de M. l'abbé D. J. Lefebvre, curé de L'Annonciation, et de I. Girouard, notaire de Saint-Benoît, appelé pour dresser procès-verbal de l'élection.

Jamais peut-être cérémonie plus imposante et plus solennelle ne s'est faite au Canada, dans une pareille circonstance.

Les religieux, préparés à cette élection par de longs jeûnes, après avoir communiqué à une grande messe chantée par le révérend Père Abbé, se rendirent à la table du chapitre pour procéder à l'élection par scrutin.

Il serait trop long de donner ici un compte rendu de toutes les formalités de cette élection, citons-en une qui n'est pas la moins touchante ni la moins imposante.

Après l'élection, l'élu prosterné aux genoux du révérend Père Abbé, prête le serment d'office et reçoit entre ses mains les clefs du monastère. Puis tous les religieux viennent tour à tour jurer à leur prieur le serment de fidélité et d'obéissance *usque ad mortem*.

Rien de plus touchant que la vue de ces religieux, la plupart courbés sous le poids des années, jurant à un des leurs, plus jeune que plusieurs d'entre eux, une fidélité à toute épreuve et une obéissance sans limites.

Après l'accomplissement de toutes ces formalités, on entonne le Te Deum, les cloches sonnent, les portes du monastère qui avaient été fermées sont ouvertes par le nouvel élu ; et suivant les rites de l'Orde de St-Benoît, l'élection est proclamée aux portes du chapitre et de la chapelle et à la porte principale du monastère, par le notaire et les témoins.

Le monastère des RR. PP. Trappistes est construit sur le versant d'un des plus hauts pics de la chaîne des Deux-Montagnes ; il est situé à deux milles environ du village d'Oka et commande une vue de plusieurs milles sur le lac des Deux-Montagnes.

Déjà, depuis leur arrivée et malgré leur peu de moyens les révérends Pères ont montré ce que pouvait faire le travail et la persévérance. Le monastère est entouré d'une culture luxuriante, les bois qui couvraient les collines avoisinantes sont remplacés par de gras pâturages, et les champs sont couverts d'une riche végétation.

Le but de ces saints religieux : s'établissant au Canada a été de donner au pays l'exemple d'une culture améliorée par l'établis-

sement d'une ferme modèie, et de rendre au pays des bienfaits aussi grands que ceux qu'ils ont faits à la France et aux autres pays d'Europe.

Mais leur établissement est loin d'être complet. Ils ne comptent jusqu'à présent que sur leurs faibles ressources.

Si l'aide qu'ils ont droit d'avoir des gouvernements leur arrive et si les souscriptions de quelques âmes généreuses viennent leur créer une fondation stable, nous verrons bientôt s'élever une ferme modèie et une hôtellerie où les révérends Pères pourront donner, comme en France, l'hospitalité aux voyageurs, aux étrangers et à ceux qui voudront pour quelque temps se retirer du monde et faire une retraite.

L'institution compte aujourd'hui dix-neuf religieux, dont dix frères de chœur et neuf frères conveys. Le révérend Père Antoine est le nouveau prieur élu. Sa piété, son esprit de mortification et ses hautes vertus l'ont appelé à cette dignité.

Un grand nombre de citoyens de Montréal ont pu apprécier les hautes qualités administratives du R. P. Jean Baptiste Cellierier du monastère.

Quant aux autres religieux ils sont peu connus, mais plusieurs d'entre eux cachent sous un nom d'emprunt le nom d'une grande famille d'Angleterre ou de France et l'un d'eux appartient à une famille qui est à la tête d'une des plus grandes maisons commerciales de Montréal.

---

Jendredi dernier, MM. Dowd et Toupin célébraient leurs noces d'or, à l'église Saint-Patrice. Cette imposante cérémonie avait attiré une foule énorme, empressée de rendre un solennel hommage à ces deux respectables prêtres qui l'un depuis trente-sept ans, l'autre depuis vingt ans ont passé leur vie dans cette paroisse en faisant le bien.

Le saint sacrifice fut célébré par M. le curé Dowd, assisté de MM. Varrily et Kiernan.

Sa Grandeur Mgr de Montréal assistait au trône ayant pour prêtre assistant M. le grand vicaire Maréchal.

Après l'évangile Mgr Walsh, évêque de London fit un éloquent sermon dans lequel après avoir montré la sublimité de la mission du prêtre, il fit l'éloge des travaux d'apôtre accomplis depuis cinquante ans par les deux vénérables prêtres.

Après la messe un banquet présidé par Mgr Taché réunissait au séminaire les archevêques, les évêques et un grand nombre de prêtres.

Le soir dans l'église St-Patrice, richement décorée et illuminée, Mgr Lynch archevêque de Toronto, prêcha puis la bénédiction du T.-S. Sacrement termina cette belle fête dont le souvenir vivra longtemps parmi tous les catholiques de la ville.

On nous communique l'article suivant :

Pèlerinage annuel des congréganistes de l'Immaculée Conception, de l'église du Jésus, Montréal.

C'est le mois des pèlerinages ; chaque matin depuis le 1er mai, la ville de Marie voit passer dans ses rues quelque-une de ces pieuses congrégations dont nous sommes si justement fiers. Ces manifestations publiques de notre foi se dirigent, le plus souvent vers le sanctuaire historique de Notre-Dame de Bonsecours ; on aime à prier ensemble dans cette enceinte, où nos aïeux ont gravé en caractères impérissables toutes les phases de notre histoire.

Souvent encore les pèlerins sont heureux de témoigner à l'unanimité de leur confiance dans la Vierge de Lourdes, et la chapelle artistique voit venir de longues processions de fidèles qui veulent perpétuer sur le sol canadien, un écho de ces harmonies entraînantés qui nous viennent des Monts Pyrénéens.

Lundi, 16 mai, la très sainte Vierge voyait réunie à ses pieds toute une phalange de ces chrétiennes dont la plus grande ambition est de marcher sous sa blanche bannière ! Notre-Dame de Liesse semblait sourire à ses enfants, en leur accordant une matinée superbe ; deux cents congréganistes répondaient à l'appel ; dès six heures, le révérend P. Rottot, directeur de la congrégation de l'Immaculée Conception de Jésus marchait en tête de ce pèlerinage pour se rendre à l'Archevêché.

La souveraineté de la Reine du Ciel est si universelle que la piété filiale, le véritable sens catholique retrouve partout, "notre vie, notre espérance, notre douceur." Le Père de la chrétienté semblait répondre au besoin, de nos cœurs, en conviant l'église entière à réitérer dans un hymne perpétuel, les titres touchants de Mère de la miséricorde. Ces sentiments animent la congrégation qui réclame une bénédiction de la "Cause de notre joie" pour aller s'agenouiller avec un redoublement de ferveur aux pieds de "Notre-Dame des Victoires."

On se souvient sans doute que presque au début de son long épiscopat ; Monseigneur Bourget, serviteur infatigable de la Vierge Immaculée, avait établi dans sa première cathédrale l'archiconfrérie du très saint cœur de Marie, affiliée au berceau de cette œuvre : le sanctuaire renommé de Notre-Dame des Victoires à Paris. Pour répondre aux désirs de ce prélat, les congréganistes ont voulu, depuis deux ans, faire de ce côté leur pèlerinage annuel.

Sa Grandeur, l'Archevêque de Montréal offrait le saint sacrifice à l'autel de Notre-Dame des Victoires, brillant de sa belle parure, des chants pieux redisaient les gloires de Marie, le bonheur qu'on goûte à son service ; toute cette famille que la Mère du bel amour pousse toujours vers le cœur adorable de son Fils, se rangeait à la Table Sainte où Notre Premier Pasteur distribuait la sainte communion. Ces précieux instants de recueillement passent trop tôt ; dans sa prière on voudrait tout embrasser ! Les bienfaiteurs

figurent au premier rang et des souvenirs sacrés suggèrent des espérances qu'on confie amoureusement au Divin Cœur. La reconnaissance domine tout quand le "Magnificat" entraînant nous rappelle les divines munificences. La sainte messe terminée, Sa Grandeur fit une allocution, après laquelle il devait être doux à des cœurs reconnaissants de déposer une offrande pour l'œuvre de la cathédrale, aussi nous avons vu la présidente et la secrétaire de la congrégation, s'avancer jusqu'au balustre pour offrir à Monseigneur le produit de la quête faite pendant la messe, dont le chiffre nous a-t-on dit s'élevait à cinquante dollars \$50.00 Le directeur dévoué de la congrégation remercia chaleureusement Sa Grandeur, de l'intérêt insigne témoigné à la congrégation, intérêt qui l'honore et qui assure à notre archevêque l'entier dévouement et la gratitude constante des associées.

La bienveillance si connue de Mgr Fabre ne pouvait laisser passer sous silence l'obole offerte à une œuvre chère au cœur du pontife qui porte vaillamment le poids d'innombrables sollicitudes.

Sa Grandeur remercie gracieusement les congréganistes de leur bonne volonté, c'était déjà le centuple accordé à leurs efforts, et fait l'éloge du Rév. P. Directeur — ce témoignage profondément apprécié rend hommage au dévouement éclairé, à l'esprit d'initiative, au zèle infatigable du Rév. Père Rottot.

UN TÉMOIN.

---

## SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU DIOCESE DE MONTREAL.

RAPPORT DU RÉVÉREND M. A. LABELLE, CURÉ DE SAINT-JÉRÔME.

A Sa Grandeur Mgr E. C. Fabre, Archevêque de Montréal.  
Monseigneur.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Grandeur le rapport que j'avais promis sur les progrès de la colonisation au Nord de Montréal et que des circonstances incontrôlables jusqu'à ce jour m'ont empêché de faire.

Pour commencer, il est bon de remarquer que le théâtre des opérations de la Société de Colonisation de l'archidiocèse de Montréal s'étend sur une largeur de 30 lieues jusqu'à 100 et 120 milles dans les profondeurs. Qui pourrait calculer la valeur incommensurable de ce *back country* pour la prospérité et la richesse future de Montréal? J'ai vu des colons partir de Saint-Jérôme pour aller s'établir à 50 lieues sur la *Lièvre*, n'ayant pour tout véhicule que l'humble traîneau où la charrette. C'était comme aller défricher en arrière de la ville de Québec.

Les terrains sont si excellents dans ces nouvelles contrées que le colon ne balance pas de s'y transporter, quelles que soient les difficultés des chemins, la longueur de la route et l'éloignement des centres. 30 milles d'établissements se comptent sur les deux

Côtés de la partie supérieure de la *Lièvre* sans même un chemin carrossable. Dans cette région, on constate avec certitude 70 milles sur la *Lièvre*, d'un sol sans roche et de qualité supérieure. C'est une plaine, de la *Rouge* à la *Lièvre*, de 34 milles de large sur 60 de profondeur ; car les montagnes ne sont d'aucune importance en hauteur.

Ce mouvement colonisateur a reçu une grande impulsion par le courage et l'énergie de M. P. Benoît, ex-M. P., qui a payé de parole et d'exemple.

Le moulin de M. Dufort, de Montréal, sur la *Kiamiga*, ne manquera pas d'être de la plus grande utilité pour les nouveaux habitants. M. Dufort mérite une mention honorable dans les annales de la Colonisation. D'une force de volonté indomptable, il a vaincu tous les obstacles et il a planté fièrement sa tante à 45 lieues de Saint-Jérôme. Nul doute que le succès couronnera ses efforts, ses fatigues, ses sacrifices ; car personne n'en est plus digne.

*Preston*, sous l'habile direction du révérend M. Therrien, et qui est son œuvre, a pris des développements considérables dans ces dernières années. La construction d'un moulin, d'une chapelle qui sera achevée l'an prochain, en est une marque évidente.

L'ouverture du chemin de *Preston* au *Nominique* patronné par la Société, activera encore plus l'établissement de ce territoire et ajoutera une grande force d'expansion à la colonisation dans les cantons limitrophes.

*Arundel*, *Amherst*, *Ponsonby*, ne doivent pas être oubliés dans cette énumération. Ces missions ont été desservies par un zélé missionnaire, M. Saint-Laurent. *Arundel* semble dépasser ses rivaux par son beau presbytère, ses pouvoirs d'eau, ses moulins, son commerce et ses bonnes terres. Qu'il me soit permis de noter ici la générosité d'un protestant, M. Staniforth qui a donné douze arpents en pleine culture pour y fixer l'église dans un site enchanteur.

Le révérend M. Ouimet fait toujours des merveilles par son talent, son zèle et sa piété. Que l'on sache qu'il vient de donner à l'entreprise une belle église en pierre de 100 pieds de long, et voilà huit ans, on ne voyait que des arbres dans toute l'étendue de cette paroisse remarquable par le bon esprit de la généralité de ses habitants, leur amour du progrès, et le bon entretien des routes. L'industrie, le commerce, le presbytère, l'aqueduc, la grande rue du village plantée d'arbres, ses montagnes donnent une aspect pittoresque à Saint-Jovite, qu'on peut appeler avec raison la reine de ces cantons.

*La Conception*, qui désire un curé avec ardeur, est une paroisse d'avenir pour la richesse de son sol sur la Rivière Rouge. Aussi offre-t-elle de payer à son nouveau curé au delà de 600 minots de grains pour dime. Il serait temps que ses habitants s'unissent comme un seul homme pour y construire une chapelle spacieuse ;

Ce serait le meilleur moyen à prendre pour presser l'arrivée du curé.

*La Chute aux Iroquois* est admirablement située pour devenir un centre important d'affaires. Voilà une petite ville qui se dessine dans l'avenir par sa position géographique, et ses habitants savent en profiter par leur esprit de concorde et d'union. On y remarque un bon hôtel, une belle école, une chapelle de 60 pieds des magasins, moulins, etc., etc., et surtout un magnifique pont sur une chute de 20 pieds de hauteur. Plusieurs Iroquois la sautèrent en y perdant la vie ; de là l'origine de son nom.

C'est là que le Père Leblanc avait fixé sa résidence et qu'il a affaibli considérablement sa santé en desservant cette paroisse et *La Conception*. Saluons ce religieux, que la maladie a obligé d'abandonner un poste que fécondait l'exemple de ses vertus et de son dévouement.

A l'Ouest de la Chute aux Iroquois on pénètre dans le canton *Minerve*, où M. Laperle, de Montréal, a choisi ses lots, qu'il arrose de ses sueurs avec un courage incroyable, M. Blanchard, précieuse acquisition pour le Nord, marchand de la Chute, ancien régistrateur des cantons de l'Est, secondé de plusieurs associés, y pousse les défrichements avec une grande vigueur. C'est lui qui y construit cette année un moulin, qui sera la richesse de ce canton. Ajoutons que les zéloteurs de ce canton doivent se mettre à l'œuvre pour y construire la chapelle qui se mirera dans le beau lac *Désert*. C'est un site des plus admirables pour une église. D'ailleurs le son de la nouvelle cloche devra retentir avec effet dans le cœur de ses propriétaires absents, pour y exciter une religieuse générosité. Le canton *Labelle* prend de l'accroissement sur les bords du Lac Maskiuongé d'une longueur de quatre lieues et à deux mille de la Chute aux Iroquois.

Que dire de *L'Annonciation* ? S'il est une paroisse qui promet d'être des plus prospères en peu d'années, c'est certainement ce nouveau canton. On y voit un joli presbytère, une chapelle convenable, une école, un hôtel, magasins, moulins, tout ce qui donne la vie à une paroisse. Elle est traversée, comme les cantons *Joly*, *Arundel*, *Clyde*, dans toute sa longueur, par la Rivière Rouge. C'est dans *L'Annonciation* que le Père Proulx exerce son zèle apostolique. Il faut voir comme ses ouailles aiment ce bon pasteur, qui ne soupire que pour leur salut et leur bien. Quel bon cœur ! Quel caractère jovial !

A quatre lieues de là commence à joindre *L'Ascension*, canton *Linch*. Un riche cultivateur de *Sainte-Monique* vient d'y acheter la ferme d'en haut au prix de \$2,000 près de la chapelle qui n'est pas encore terminée. C'est le dernier colon de la Rouge, à 120 milles de son embouchure, comme M. Alise l'est sur la Lièvre, et à la même distance.

Nous arrivons à l'établissement du lac *Nominingue*. Comment raconter dignement les œuvres du Père Martineau qui se dévoue

corps et âme au progrès religieux et matériel de cette paroisse et d'une constitution où rayonnera un jour du plus vif éclat la science et la vertu dans ce beau pays des Laurentides. Que de dépenses généreuses, que de travail dur et pénible, il a fallu s'imposer pour construire un moulin à scie et à farine de premier ordre. Aussi les dettes étaient considérables, mais la Société a pu y faire face d'une manière honorable grâce au succès du Père Nolin. On peut dire que l'établissement est dans la voie de la prospérité et qu'il est temps de penser à jeter les fondements d'un collège classique, d'un couvent et d'une église. Quel pays enchanteur que le Nominingue. Il faut le voir pour y croire.

Mentionnons avec honneur les citoyens remarquables qui travaillent à y fonder de grandes fermes : les honorables Lacoste et Beaubien, les Messieurs Massue, de Bellefeuille, Nantel, Dawes et Lanthier, d'Halervyn et Saint-Michel, ces deux derniers des meilleurs familles de France. En revenant à l'Est, on rencontre M. Brisebois, curé de Saint-Faustin qui ne ménage pas son zèle, ses forces et sa vigueur, pour faire avancer sa paroisse et la doter d'un bon presbytère qui servira en même temps de chapelle.

Voici un nouveau canton, celui d'Archambault (Saint Agricole) qui doit occuper une bonne place parmi les bons cantons du Nord. C'est le révérend M. Thibeau, curé de Sainte-Agathe, qui a pris cette paroisse sous sa protection. Elle n'y a point perdu, car M. Thibeau s'est surpassé pour fonder cette paroisse. On y remarque une chapelle de 35 x 60, d'une élégante simplicité, une sacristie. Le tout n'est pas encore terminé. Il y manque un bon moulin à scie qui certainement paierait passablement son propriétaire. En se rendant à Notre-Dame de Montfort, nous tombons dans l'étonnement en apercevant les édifices de l'Institution qui vous frappent par la grandeur des proportions. C'est là que vivent les religieuses de Louis de Montfort et les filles de la sagesse. Quel bienfait pour le pays que cet orphelinat agricole où l'on compte déjà près de 50 enfants.

Saint-Adolphe d'Howard, Saint-Michel de Wentworth, cette dernière paroisse, la création du Père Bouchet, sont desservis par ces bons religieux qui font un bien au delà de tout éloge dans ces divers cantons. Inclignons nous avec respect devant le courage héroïque et l'abnégation chrétienne de ces hommes de Dieu et de ces servantes du Seigneur.

C'est la communauté par excellence dont nos cantons ont besoin. C'est encore la charité de Montréal qui a fait cette belle œuvre.

Milton et Saint-Donat ne sont pas restés en arrière du mouvement colonisateur. Notre-Dame de la Merci (Milton) a une chapelle en construction, un moulin à scie en opération. C'est M. Bérard qui se dévoue à la colonisation de ce district et qui dessert une mission du nom de Sainte-Amilie. Remercions-lo de son

amour pour la colonisation et de son travail incessant pour le faire prospérer.

M. Lachapelle, curé de Saint-Donat, ne déploie pas moins d'ardeur pour ces chers paroissiens.

Sainte-Lucie a fait des progrès étonnants depuis plusieurs années et nul doute que ses habitants ne s'organisent bientôt pour élever un temple à Dieu, digne de la religion.

Qu'il me soit permis de parler ici du Père Nolin, le prédicateur officiel de la Colonisation dans l'archidiocèse.

Les succès dépassent toutes les espérances et n'égalent que son zèle, son dévouement, son travail, son habileté, son activité, ses talents pour la grande cause de colonisation.

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Pour compléter le réseau des grands chemins de colonisation dans cette partie du pays, en outre de ceux qui longent la Nation et la Rouge, il en faudrait tout le long de la Maskinongé et de la Lièvre. Deux autres artères qui partiraient, l'une du canton Archambault jusqu'à la ferme d'en haut, l'autre depuis Saint-Donat jusqu'à la Mattawin, avec des routes transversales qui les relieraient ensemble formeraient comme les reins de la colonisation dans ces contrées. Les côtes viendraient ensuite tout naturellement.

On peut dire aussi que les rivières sont déjà des demi-routes de colonisation. Aussi, c'est là et près des lacs, que les communications ne sont pas insurmontables, que se place de préférence le colon. C'est le secret de l'établissement rapide de la Rouge et de la partie supérieur de la Lièvre.

La confection d'un chemin de fer à travers ce pays qui passera bientôt dans le domaine de la Société sera d'une utilité inconcevable pour cette vaste région qui n'a pas même une rivière navigable. C'est alors que la colonisation marchera à pas de géant et que les essaims de nos compatriotes des Etats-Unis reviendront vivre sur le sol natal et béniront le moment de leur heureux retour. Nous garderons mieux nos campagnards à la vie agricole, et ce sera encore un bienfait pour la nation.

A ce propos, une pensée m'a toujours frappé.

Si une épidémie cruelle ravageait continuellement la population jusqu'à porter chaque année 30,000 à 40,000 personnes au cimetière, que de sacrifices, que de dépenses ne ferions-nous pas pour nous mettre à l'abri de ce fléau ! Quelle perte ce serait pour la prospérité de la nation ! Et s'il ne manquait que de l'or et de l'argent pour découvrir le remède salutaire, que de trésors épuisés pour en devenir l'heureux possesseur !

L'émigration aux Etats-Unis, c'est pour ainsi dire comme un cimetière pour la nation. Que de bras, que de travail, que d'intelligence qui sont perdus toujours pour le pays comme si on les portait au cimetière.

C'est ce remède que notre Société de Colonisation s'applique à trouver avec l'aide des conseils, de la sagesse, de l'expérience et des lumières de Votre Grandeur.

Beaucoup a été fait, beaucoup reste encore à faire. Cependant il est étonnant de dire que notre Société s'est trouvée la distributrice d'au delà de \$40.000 soit en argent, soit en effets depuis le moment de sa fondation.

La Loterie Nationale commence à avoir quelques succès pour la Colonisation. Les 11 cloches pour les nouvelles paroisses sont le bénéfice réalisé par le dernier tirage.

Je dois ajouter que je ne puis plus m'occuper de colonisation avec les ardeurs de la jeunesse d'autrefois, je commence à vieillir et je suis heureux de voir que la Société entrevoit des jours beaucoup meilleurs dans ses recettes par les efforts inappréciables du bon Père Nolin. C'est donc avec bonheur que je passerai à un autre, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, le manteau d'Elie.

J'ai le bonheur d'être,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et obéissant serviteur,

A. LABELLE, P<sup>RE</sup>.

Saint-Jérôme, 11 mai 1887.

---

### L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE WASHINGTON.

Notre correspondant de Rome nous a parlé du mémoire latin envoyé par l'épiscopat des Etats-Unis à N. S. Père le Pape Léon XIII au sujet de la fondation d'une université catholique à Washington. Après avoir dit que les évêques des Etats-Unis d'Amérique, réunis au troisième concile plénier de Baltimore, n'auraient pas cru se conformer à l'esprit et aux désirs du Souverain-Pontife s'ils avaient pas aussi pourvu dans la mesure de leurs forces à l'éducation supérieure, telle qu'elle est donnée d'habitude dans les universités, ce mémoire ajoute que le concile ayant reçu un don privé splendide, décréta la fondation d'un séminaire principal, à l'instar d'une université, auquel seraient ajoutées, quand l'occasion s'en offrirait, les autres facultés. Ce décret fut, ainsi que les autres, favorablement accueilli et reconnu par Sa Sainteté. Puis le mémoire continue :

Pour instituer cette œuvre très salutaire d'une façon pratique, le concile nomma une commission d'archevêques et d'évêques, auxquels furent associés quelques prêtres et quelques laïques très experts en affaires, pour que la prudence de tous les ordres et le travail de tous concourussent à mener à bonne fin cette grande entreprise. Nos espérances ne furent pas déçues, car, après expérience faite, nous sommes assurés de pouvoir recueillir la somme nécessaire soit pour la fondation du séminaire principal, soit pour doter à perpétuité la faculté de théologie de l'Université proposée. Mais nous ne voulons pas faire même un seul pas dans cette œuvre sans être parfaitement sûrs que le jugement suprême du

Saint-Siège est favorable à nos vœux, sans obtenir la permission, les conseils et l'approbation du Siège apostolique. Dans ce but, qu'il nous soit permis d'exposer en toute humilité et docilité ce qui suit :

1. Il a plu aux pères du concile que l'Université restât toujours et en toutes choses sous la direction et le gouvernement des évêques et qu'elle ne fût point entièrement confiée aux soins d'un ordre religieux.

2. Ils ont voulu cependant que de très éminents professeurs pour enseigner les sciences sacrées fussent choisis parmi les ordres religieux, autant que faire se pourra, aussi bien que parmi le clergé séculier, même des pays éloignés.

3. Intimement persuadés que l'érudition la plus recherchée ne servirait en rien à l'Eglise sans l'esprit ecclésiastique, nous avons tous pensé que la discipline du séminaire devait être laissée aux prêtres de Saint-Sulpice.

4. Après mûre discussion, la commission a été d'avis que cette première université, destinée à l'utilité de toute la nation, doit être située dans la ville capitale, c'est-à-dire à Washington. En effet, tandis que les autres villes sont à des centres de commerce et d'affaires, celle-ci est le centre national, où confluent non seulement les forces nationales, mais les forces intellectuelles de la nation tout entière. Là aussi se trouve déjà en abondance et va tous les jours en augmentant tout ce qui favorise et aide l'éducation. Là encore la douceur du climat et la salubrité de l'air attirent une population déjà nombreuse et d'une culture élevée vers cette ville splendide et toujours plus florissante. C'est pourquoi, lorsque d'autres universités seront à l'avenir fondées ailleurs, nul doute que l'université érigée au centre même du pays aura toujours la primauté.

5. Pour que l'esprit et les ressources des fidèles servent à procurer l'heureuse issue de cette grande œuvre, et pour qu'ils n'en soient pas distraits par la fondation simultanée de plusieurs universités, Nous demandons humblement et ardemment au Saint-Siège que, jusqu'à la convocation d'un autre concile plénier, il ne soit permis à personne d'entreprendre une œuvre semblable, et que le Saint-Siège ne donne à aucune autre sa sanction.

6. Comme, d'une part, l'expérience enseigne d'une façon péremptoire que nos efforts resteraient trop incertains et que le résultat serait douteux si nous n'avions pas avant tout un président ou recteur de l'Université qui se mette de toutes ses forces à l'œuvre pour exciter les esprits des fidèles, recueillir des ressources, trouver d'excellents professeurs et faire d'autres choses de ce genre, sous la direction générale de la commission ; comme, d'autre part, il nous semble fort à désirer, et c'est tout à fait nécessaire aux yeux de la population, que le recteur soit orné de la dignité épiscopale, tout bien considéré, nous avons pensé que le très révérend seigneur Jean-Joseph Keane, évêque de Richmond, serait très apte à remplir cette charge, et du reste, quoique satisfait de sa situation présente, il est prêt à obtempérer au désir de la commission et à se consacrer entièrement à cette œuvre, si le Siège apostolique daigne approuver son choix. Nous demandons donc très humblement à Votre Sainteté de daigner delier le dit évêque du lien de son diocèse pour qu'il puisse consacrer toute sa personne et ses forces à l'œuvre de fondation de l'Université.

Mais tout en exposant ces choses sur la fondation de l'Université, nous ne songeons aucunement à rien enlever à l'honneur et à l'utilité du Collège pontifical américain de Rome. Nous sommes très dévoués à la Chaire de Pierre et, avec la grâce de Dieu, nous le serons toujours. Nous aurons donc bien soin que dans le centre même de l'unité catholique il y ait toujours un nombre choisi d'élèves qui puissent les études sacrées et l'esprit apostolique à la source même de la vérité, etc. "

Ce mémoire est en date du 27 octobre 1886 et est signé de tous les membres de la commission :

Jacques, cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore ; Jean-Joseph William, archevêque de Boston ; Michel-Augustin, archevêque de New-York ; Patrice, Jean Ryan, archevêque de Philadelphie ; Jean Preland, évêque de Saint-Paul ; Jean-L. Spalding, évêque de Peoria ; J.-G. Keane, évêque de Richmond ; Mar-

M. Marty, C. S. B., vicaire apostolique de Dakota ; Jean M. Farley, camérier secret de Sa Sainteté, de New-York ; Jean Foley, S. T. D. recteur de Saint-Martin, Baltimore ; Placide L. Chapelle, S. T. D. recteur de Saint-Mathieu, Washington ; Thomas S. Lér, curé de la cathédrale, Baltimore ; Michel Jenkins ; Thomas E. Waggaman.

Viennent ensuite les signatures des cinq archevêques suivants, qui, quoique ne faisant pas partie de la commission, s'étant trouvés à Baltimore pour traiter d'autres affaires, ont voulu appuyer la pétition ci-dessus :

Pierre-Richard Kenrick, archevêque de Saint-Louis ; Patrice-A. Feehan, archevêque de Chicago ; Guillaume-Henri Elder, archevêque de Cincinnati ; François-Xavier Leray, archevêque de la Nouvelle-Orléans ; Jean-B. Salpointe, archevêque de Santa-Fe.

Un mémoire à peu près semblable et muni des mêmes signatures a été en même temps adressé à S. E. le cardinal Siméoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. C'est sur ces mémoires que sera basé le bref pontifical d'institution de l'Université catholique de Washington, que rédige actuellement Notre Saint-Père le Pape et dont il a été question dans notre dépêche de Rome du 14 courant.

---

Le *Moniteur de Rome* signale l'article suivant publié par le *Journal des Débats* au sujet de l'entente du Saint-Siège avec la Prusse :

“ Le Pape a écrit à l'archevêque de Cologne une lettre par laquelle il engage les catholiques à ne pas refuser leur adhésion au projet de loi ecclésiastique qui est discuté en ce moment par la Chambre des députés de Prusse. Tout en constatant que ce projet ne donne pas une entière satisfaction aux revendications de l'Eglise catholique, le Souverain-Pontife estime qu'il y a lieu de se contenter des concessions qui ont été obtenues.

“ La conscience de Notre charge apostolique, dit-il, et la prudence même en ce qui concerne les affaires à traiter Nous avertissent de préférer le bien présent et certain. ” C'est là un axiome de politique pratique sur lequel Léon XIII n'hésite pas à régler sa conduite. Assurément nous ne lui en faisons pas un reproche, et nous sommes loin de nous associer aux critiques qui ont été formulées par quelques-uns de nos confrères à propos de la communication que Mgr Krements vient de recevoir du Vatican.

“ Si la lettre du cardinal Jacobini, l'intervention du Saint-Siège dans les élections allemandes et le concours prêté par lui à un gouvernement étranger pour l'adoption d'une loi militaire ont pu exciter quelque surprise, il est fort naturel, au contraire, que le Pape donne aux catholiques un avis et une direction, lorsqu'il s'agit de régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Si quelques journaux, à l'occasion de cette intervention, apprécient sévèrement l'attitude de Léon XIII, c'est moins cette démarche même qu'ils veulent blâmer, que l'ensemble d'une politique dont la

lettre du Pape à l'archevêque de Cologne n'est qu'un épisode. Ce qui les préoccupe, ce sont les négociations qui sont engagées depuis quelque temps entre le Vatican et le Cabinet de Berlin, et les conséquences politiques qui en peuvent résulter.

“ C'est, un effet à ce point de vue que nous devons envisager la question. Il nous paraît assez inutile d'examiner, comme le faisait il y a quelques jours un journal républicain, si les catholiques ont lieu d'être satisfaits de la conduite du Pape, ou si M. Winthorst et ses collègues du Centre ne sont pas en droit de lui reprocher son ingratitude. Ce n'est pas là notre affaire ; et comme l'a dit M. de Bismarck, dans son dernier discours, tant pis pour ceux qui sont plus catholiques que le Pape. Mais il est tain que depuis l'avènement de Léon XIII, et surtout dans ces derniers temps, un changement notable s'est produit dans la situation de la Papauté : et c'est là un fait politique dont nous avons à tenir compte.

“ Léon XIII s'est proposé d'être un Pape politique. Au lieu de se confier dans un rôle purement religieux et dogmatique et dans la défense du *Syllabus*, il s'est mis à négocier. Si nous eussions voulu profiter de ces dispositions, nous l'aurions pu sans doute, et bien des querelles stériles, bien des conflits irritants nous auraient probablement été ainsi épargnés. La paix entre la République et l'Eglise aurait pu aisément se conclure, au grand avantage de toutes deux. Mais nous avons préféré jusqu'à présent une autre politique. Il nous plaît davantage d'entendre les ministres républicains argumenter à la tribune contre les dogmes du catholicisme et les curés fumer en chaire contre la République.

“ Tandis qu'à Paris M. Goblet démontrait que la doctrine du péché originel et certaines autres croyances propres au christianisme n'étaient point du tout compatibles avec la philosophie des gouvernements modernes, et que M. Berthelot dépensait une éloquence et une érudition extraordinaires pour convaincre le Sénat du rôle néfaste que l'Eglise catholique avait joué dans l'histoire et pour conclure de là qu'on en finirait bientôt avec elle, Léon XIII trouvait à Berlin un homme d'Etat disposé à envisager la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat sous un autre aspect. Avec nos ministres, il eût été obligé de parler théologie et il n'aurait pas échappé à une controverse religieuse et philosophique. Nous nous imaginons qu'entre le Pape et le chancelier de l'empire d'Allemagne il a été fort peu question du péché originel ou de l'Inquisition, et que la discussion s'est maintenue sur le terrain politique. Il est évident que M. de Bismarck, peu satisfait des résultats du *Kulturkampf*, comprenant les inconvénients d'une situation qui donnait à une opposition politique le renfort des croyances religieuses, voyant dans le Saint-Siège une influence politique et morale dont il pouvait se faire un utile auxiliaire, et trouvant un Pape avec qui il y avait moyen de s'entendre, il est évident que M. de Bismarck, mettant de côté toute

question dogmatique ou religieuse, a saisi l'occasion qui lui paraissait être un acte de bonne politique. Dans sa réponse à M. Richter, qui lui reprochait d'avoir obéi à des considérations politiques, il a demandé si, par hasard, on voudrait qu'il s'inspirât de considérations relatives au dogme. C'est aussi dans un esprit politique que le Pape a entamé et poursuivi les négociations ; et c'est ainsi qu'il a été possible d'arriver à un accord que les deux parties jugent satisfaisant au point de vue des intérêts qu'elles représentent.

“ A la vérité, cette politique du Pape diplomate pourrait avoir ses écueils. La lettre du cardinal Jacobini, l'intervention du Saint-Siège dans les élections pour le Reichstag, et l'exhortation adressée à un parti de voter une loi militaire, c'était là une initiative hardie et périlleuse. La résistance que Léon XIII a rencontrée dans le parti catholique a dû lui faire comprendre qu'il y aurait imprudence de sa part de s'engager trop avant dans cette voie. L'attitude de M. Windthorst et de ses amis a prouvé qu'on peut être catholique très respectueux de l'autorité spirituelle du Pape et garder son indépendance dans les questions d'ordre purement temporel. D'autre part, Léon XIII est trop clairvoyant pour entretenir de longues illusions sur les résultats d'une alliance politique entre Berlin et le Vatican et sur les avantages qu'il pourrait en retirer au point de vue du règlement de la question romaine. Quels que soient les rêves dont on ait pu se bercer dans son entourage et que peut-être un instant il a lui-même partagés, il n'a pas dû tarder à se rendre compte de ce qu'il y avait de chimérique dans la pensée d'une restauration du pouvoir temporel accomplie sous les auspices d'un Etat protestant et d'un allié du roi d'Italie. Il n'est pas vraisemblable qu'il se soit laissé séduire par une espérance si vaine, au point de s'engager dans une politique et dans des démarches dont l'effet le plus certain serait de compromettre son autorité et d'exiter les mécontentements et des défiances parmi les populations catholiques. Nous ne croyons pas, par exemple, qu'il veuille s'associer à cette lutte contre la démocratie, dont M. de Bismarck a parlé avant-hier, ni qu'il soit tenté d'intervenir en Irlande pour y combattre l'influence de M. Parnell. Il sait trop bien quels dangers courrait son autorité spirituelle si elle se commettait dans ces entreprises hasardeuses, et tout porte à croire que Léon XIII, en politique avisé qu'il est ne commettra pas une pareille faute ”.

### **Conversions par les enfants.**

Il y a quelque temps, l'un de mes enfants de la Communion mensuelle prit à cœur la conversion de son père, fort éloigné des sacrements. Un jour donc, pendant la dernière mission, il crut l'occasion favorable, et s'armant de courage : — Papa, vous me

feriez bien plaisir de venir vous confesser.—Laisse-moi tranquille avec tes confessions.—Et bien ! papa, je ne mangerai que du pain et ne boirai que de l'eau, jusqu'à ce que vous promettiez de venir.—Nous verrons bien." Le soir, au repas, notre petit apôtre ne vent que du pain et ne boit que de l'eau.

"— Caprice d'enfant dit le père." Et il n'insiste pas. Le lendemain au dîner même répétition : du pain et de l'eau. Le père, troublé, s'inquiète, menace. Rien n'y fait : l'enfant est inébranlable. Le soir au souper : encore du pain et de l'eau. Le pauvre père n'y tient plus : vaincu par la sainte obstination de son fils, il vint se confesser, et depuis il vit en bon chrétien.

Un autre de mes enfants avait un oncle bien arrière aussi. Ancien soldat, il résistait à toutes les sollicitations de son petit neveu. *Onze fois* déjà celui-ci l'avait pressé de revenir à Dieu ; mais le militaire faisait la sourde oreille. A bout d'arguments, notre petit lui dit un jour à brûle-pourpoint : " Et bien ! mon oncle, tu tu es un lâche. Quand tu étais malade, tu promis de venir te confesser, et tu ne l'as pas fait. Pour un soldat comme toi, c'est lâche cela." Puis, après cette verte sortie, il embrasse son oncle tout abasourdi, et il l'amène triomphant au confessionnal, disant au missionnaire.

" Cette fois il est là." Et le bon petit s'agenouillait sur les marches de l'autel dédié à MARIE, récitant mains jointes et rayonnant d'allégresse une dizaine du Rosaire en actions de grâces.

Pour convertir son grand-père, ce cher enfant s'y prit d'une autre façon. Il se jeta à ses genoux, et le conjura si bien qu'il décida le vieillard à rentrer en grâce avec DIEU. Quels apôtres que les enfants en qui vit et règne JÉSUS-CHRIST !

Un autre de ces enfants me dit un jour : " Je désire communier une fois de plus par mois.—Pourquoi donc ?—Pour convertir les pécheurs de la paroisse." Et comme certain jour son instituteur laïque lui présentait à lire un livre dangereux de sa bibliothèque, l'écolier reprit : " Je ne lis pas ces mauvais livres ; dimanche dernier j'ai fait la communion."

A ces mots l'instituteur de rire sottement ; mais notre petit de riposter : " — Moi, je veux bien me conduire maintenant, pour " n'avoir pas à rougir quand je serai grand."

La flèche portait coup. Aussi que d'avanies le cher enfant n'a-t-il pas eu à subir de la part de son maître *laïque* ! Le voilà, depuis un mois, séminariste, se destinant au sacerdoce et proclamant que sa vocation est le résultat de ses communions mensuelles.

(Extrait d'une lettre adressée par un curé au *Messager du Sacré-Cœur*.)

## LES ARTICLES ORGANIQUES DU CONCORDAT.

(Suite).

Cet abus ne pourrait être légitimé par l'usage, et le gouvernement en sentait si bien les inconvénients, qu'il disait au Parlement de Paris, le 5 avril 1757, par l'organe de M. d'Aguessau : " Il semble qu'on cherche à affaiblir le pouvoir qu'a l'Eglise de faire des décrets, en le faisant tellement dépendre de la puissance civile et de son concours, que sans ce concours, les plus saints décrets de l'Eglise ne puissent obliger les sujets du roi. " Enfin cet examen n'avait lieu dans les Parlements, suivant la déclaration de 1766, que pour rendre les décrets de l'Eglise lois de l'Etat, et en ordonner l'exécution avec défense, sous les peines temporelles, d'y contrevenir. Or, ces motifs ne sont plus ceux qui dirigent aujourd'hui le gouvernement puisque la religion catholique n'est plus la religion de l'Etat, mais uniquement celle de la majorité des Français.

L'article 6 déclare " qu'il y aura recours au conseil d'Etat pour tous les cas d'abus ; " mais quels sont-ils ? L'article ne les spécifie que d'une manière générique et indéterminée. On dit, par exemple, qu'un des cas d'abus est l'usurpation ou l'excès du pouvoir. Mais en matière de juridiction spirituelle, l'Eglise en est seule le juge. Il n'appartient qu'à elle de déclarer en quoi l'on a excédé ou abusé des pouvoirs qu'elle seule peut conférer. La puissance temporelle ne peut connaître de l'abus excessif une chose qu'elle n'accorde pas.

Un second cas d'abus est la contravention aux lois et règlements de la République ; mais si ces lois, si ces règlements sont en opposition avec la doctrine chrétienne, faudra-t-il que le prêtre les observe de préférence à la loi de Jésus-Christ ? Telle ne fut jamais l'intention du gouvernement.

On range encore dans la classe des abus l'infraction des règles consacrées en France par les-saints canons... Mais ces règles ont dû émaner de l'Eglise. C'est donc à elle seule de prononcer sur leur infraction, car elle seule en connaît l'esprit et les dispositions.

On dit enfin qu'il y a lieu à l'appel comme d'abus pour toute entreprise qui tend à compromettre l'honneur des citoyens, à troubler leur conscience, ou qui dégénère contre eux en oppression, injure ou scandale public.

Mais si un divorcé, si un hérétique, connu en public se présente pour recevoir les sacrements, et qu'on les lui refuse, il prétendra qu'on lui a fait injure, il criera au scandale, il portera sa plainte, on l'admettra d'après la loi, et cependant le prêtre inculpé n'aura fait que son devoir, puisque les sacrements ne doivent jamais être conférés à des personnes notoirement indignes.

En vain s'appuierait-on sur l'usage constant des appels comme d'abus. Cet usage ne remonte pas au delà du règne de Philippe

de Valois, sort en 1350. Il n'a jamais été constant et uniforme ; il a varié selon les temps ; les Parlements avaient un intérêt particulier à l'accréditer. Ils augmentaient leurs pouvoirs et leurs attributions ; mais ce qui flatte n'est pas toujours juste. Ainsi Louis XIV, par l'édit de 1695, art. 34, 35, 36 et 37, n'attribuait-il aux magistrats séculiers que l'examen des formes, en leur prescrivant de renvoyer le fond au supérieur ecclésiastique. Or, cette restriction n'existe nullement dans les articles organiques. Ils attribuent indistinctement au conseil d'Etat le jugement de la forme et celui du fond. D'ailleurs les magistrats qui prononçaient alors sur ces cas d'abus étaient nécessairement catholiques.

Ils étaient obligés de l'affirmer sous la foi du serment ; tandis qu'aujourd'hui ils peuvent appartenir à des sectes séparées de l'Eglise catholique et avoir à prononcer sur des objets qui l'intéressent essentiellement.

L'article 9 veut que le culte soit exercé sous la direction des archevêques, évêques et des curés. Mais le mot direction ne rend pas ici le droit de diriger, mais encore celui de définir, d'ordonner et de juger. Les pouvoirs des curés dans les paroisses ne sont point les mêmes que ceux des évêques dans les diocèses. On n'aurait donc pas dû les exprimer de la même manière et dans le même article pour ne pas supposer une identité qui n'existe pas.

Pourquoi, d'ailleurs, ne pas faire ici mention des droits de Sa Sainteté, chef des archevêques et évêques ? A-t-on voulu lui ravir un droit général qui lui appartient essentiellement ?

L'article 10, en abolissant toute exemption ou attribution de la juridiction épiscopale, prononce évidemment sur une matière purement spirituelle, car si les territoires exempts sont aujourd'hui soumis à l'Ordinaire, ils ne le sont qu'en vertu d'un règlement du Saint-Siège. Lui seul donne à l'Ordinaire une juridiction qu'il n'avait pas.

Ainsi, en dernière analyse, la puissance temporelle aura conféré des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à l'Eglise.

Les exemptions, d'ailleurs, ne sont point aussi abusives qu'on l'a imaginé. Saint Grégoire lui-même les avaient admises et les puissances temporelles ont eu souvent le soin d'y recourir.

L'article 11 supprime tous les établissements religieux et des chapitres. A-t-on bien réfléchi sur cette suppression ? Plusieurs de ces établissements étaient d'une utilité reconnue ; le peuple les aimait, ils le secouraient dans ses besoins, la piété les avait fondés, l'Eglise les avait solennellement approuvés sur la demande même des souverains, elle seule pouvait donc en prononcer la suppression.

(à suivre).

## DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils soient  
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

### PRIONS POUR NOS MORTS

A. Lacoste.—H. Farrell.—A. St-Germain, ve Michaud.—D. Devlin.—  
R.-L. Santerre, ép. G. Riopel.—M. Lebœuf, ép. Schall.—A. Allaire, ép.  
Desongrais.—R. Dupras, ép. Carrier.—J. Duplessis.—J. Labelle.—F. Loi-  
seau.—L.-C. Beaudry, ve L. Dubé.—C. Gagnon, ép. Guenette.—Apolline  
Grenier.—L. Racette.—J. Grégoire.—Malvina St-Germain.—F. Duval.—  
F. Lindon.

### DE PROFUNDIS.

## MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRÈRE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISES

VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,  
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec pon-  
tualité et promptitude.

Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vou-  
loir faire une visite à notre assortiment qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

## PENTURES

A RESSORT DE GEER  
employées dans plus de trente églises  
et dans un plus grand nombre d'édi-  
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRE

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1688, RUE NOTRE-DAME.

## BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jo-  
lies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRE**s en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE, dans les prix.

**SPECIALITÉS D'ÉTOFFES**, pour les communautés religieuses et les  
pensionnats,

377, RUE SAINTÉ-CATHERINE MONTREAL



# MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

**H. & J. RUSSEL**

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

**THE JONES BELL FOUNDRY CO.**

TROY NEW-YORK

## WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

### Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDÉ ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

**15, RUE CLAUDE**

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

**JOS. CHS. VAILLANCOURT**  
Menuisier & Charpentier  
45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois  
et en peinture,

**A BAS PRIX**

**AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.**

ÉTABLI EN 1859

**HENRY R. GRAY**

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec  
soin. Première qualité de drogues et matières  
chimiques.

## ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

**MOULURES POUR CADRES.**

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-  
ortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

**ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX**

— ET —

**DECORATIONS POUR EGLISES**

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal.

# LOTÉRIE NATIONALE

2689 LOTS

VALEUR

\$50,000,00

TIRAGE DU 15 JUIN 1887

Pour renseignements s'adresser au secrétaire

**S. E. LEFEBVRE,**

No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

**MINES** POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.  
DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.  
*Pureté garantie.*  
DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.  
ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.  
L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

**PEPIN & BOIRE**

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON

No. 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPERIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS :

TORONTO

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement et à bas prix

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie  
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour  
les sculptures, etc Service prompt  
**HURTEAU & FRERE,**  
92 Rue SANGUINET. MONTREAL

# ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATT.

PAR LA

## COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga autis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAUVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

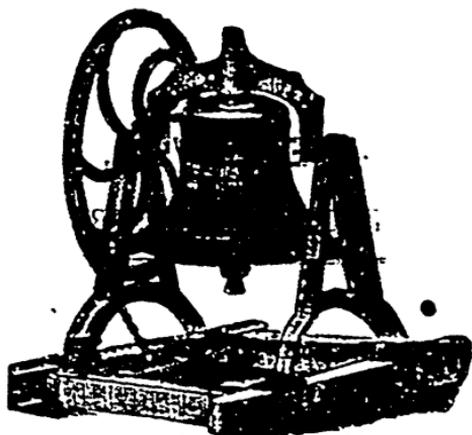
### Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIE QU'IL Y AIT EN CANADA  
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

## L. E. N. PRATT

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



## FONDERIE CANADIENNE

### CLOCHES

POUR EGLISES COLLEGES ET COUVENTS

Seules ou en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marche et de meilleure  
qualité que les cloches anglaises  
ou américaines.

Fournitures pour intérieur  
des églises.

Appareils de chauffage d'après les  
meilleures systèmes.

**E.CHANTELOUP**, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

Les célèbres Vins du  
Canada, la Bière et Porter  
Labati de London, le  
Beurre de choix, sont les  
spécialités de la Maison,

## J.-B. RICHER

No 556. Rue Lagauchetière

MONTREAL.

